

Programme des marchandises contrôlées

Travailler ensemble pour assurer la sécurité du Canada



Le Programme des marchandises contrôlées (PMC) est un programme du gouvernement fédéral administré par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et institué en vertu de la *Loi sur la production de défense (LPD)* et du *Règlement sur les marchandises contrôlées (RMC)*.

Objectif de la DMC

La Direction des marchandises contrôlées (DMC) administre le Programme des marchandises contrôlées, un programme de sécurité industrielle national qui vise à renforcer les mesures de contrôle relatives au commerce de défense du Canada et qui empêche la prolifération de biens tactiques et stratégiques incluant les armes, l'équipement relatif au Système de Positionnement Mondial et à la communication, l'équipement pour usage militaire ainsi que la propriété intellectuelle connexe. Le PMC assure la sécurité des marchandises et de la technologie contrôlées en réglementant et en contrôlant l'examen, la possession et le transfert de celles-ci au Canada. Toute personne qui, dans le cadre de ses activités, examine, possède ou transfère des marchandises ou de la technologie contrôlées au Canada doit se conformer à la *Loi de la production de défense (LDP)* et au *Règlement sur les marchandises contrôlées (RMC)*.

Qu'est-ce que les marchandises contrôlées?

Pour les besoins du Programme des marchandises contrôlées, les marchandises et la technologie contrôlées sont définies à l'annexe (article 35) de la *Loi sur la production de défense* et appartiennent au groupe 2, à l'article 5504 du groupe 5 et au groupe 6 de la *Liste des marchandises d'exportation contrôlée* publiée par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). Parmi les marchandises contrôlées, on trouve les armes automatiques, les avions de combat, les avions spécialement conçus ou modifiés à des fins militaires, les chars d'assaut, les missiles, les systèmes globaux de navigation par satellite, les postes de contrôle au sol, l'équipement de conception d'armes nucléaires, la technologie et l'équipement d'essai de missiles et l'équipement et les composants de propulsion. La technologie contrôlée est la technologie nécessaire au développement, à la production et à l'utilisation d'une marchandise contrôlée.

Pourquoi s'inscrire?

Toute personne qui examine, possède ou transfère des marchandises ou de la technologie contrôlées au Canada est légalement tenue de s'inscrire au PMC.

La loi vous oblige à :

- vous inscrire;
- nommer un représentant désigné;
- élaborer et à mettre en œuvre un plan de sûreté visant à protéger les marchandises ainsi que les utilisateurs;
- mettre en œuvre et tenir à jour un système de tenue des registres;
- offrir une formation à vos employés, visiteurs et travailleurs temporaires;
- signaler les atteintes à la sûreté;
- aviser le PMC des changements à votre entreprise (représentant désigné, propriétaire, adresse, coordonnées, etc.).

Inspections

Le rôle de la Division des inspections de conformité (DIC) consiste à mener des inspections de conformité autorisées en vertu de la LPD. La DIC aidera toute personne à satisfaire aux exigences de la LPD et du RMC. Nous invitons fortement les personnes inscrites à visiter le site Web de la DMC (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/dmc-cgd/>), où elles trouveront une liste de vérification qui les aidera à se préparer à une prochaine inspection.

Amendes

À moins d'être exempté ou exclus de l'inscription, il est illégal d'examiner, de posséder ou de transférer des marchandises ou de la technologie contrôlées sans être inscrit au PMC. En cas de violation, la LPD prévoit de lourdes amendes pouvant aller de 25 000 \$ à 2 000 000 \$ ou une peine d'emprisonnement maximale de 10 ans, ou les deux.

P4-38/2009F-PDF
978-1-100-92060-3

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représenté par le Ministre des Travaux public et Services gouvernementaux Canada, 2009.

Pour nous rejoindre : Téléphone (sans frais) : 1-866-368-4646 Courriel : dmc-cgd@tpsgc-pwgsc.gc.ca Site Web : <http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/dmc-cgd/>



Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Public Works and
Government Services
Canada

Canada